

# « Les chasses à l'homme »

Grégoire Chamayou – Ed. La fabrique mars 2010

## Présentation personnelle du livre

*Ce livre fouille notre histoire pour nous rappeler ce que les « chasse à l'homme » ont produit concrètement, humainement pourrais-je dire : paysans assassinés par surprise, simplement pour entraîner des jeunes chasseurs d'hommes ; galère à perpétuité pour des Bohémiens ; chiens nourris au « Nègre » ; Noir fugitive découpée progressivement en morceau et obligée de se manger devant tout le monde en disant « c'est bon ! » ; Noir crocheté directement au ventre et pendue ; femme pendue les jambes écartée, la tête en bas et coupée en deux à la machette ; personne indienne grillée à petit feu ; travaux forcés ; fours crématoires... aujourd'hui, c'est moins sanglant, apparemment moins horrible, mais peut-on mettre un barème dans la souffrance humaine ?*

*Pourquoi rappeler cela ? Pour ne pas banaliser la « chasse à l'humain » ; pour dire clairement qu'elle est un musée des horreurs, à bannir définitivement de nos sociétés, à juger comme « crime contre l'humanité ». D'ailleurs, la redondance de l'esclavagisme<sup>1</sup> dans le chapelet de ces pratiques, autorise à lire aujourd'hui la persécution des « sans-papiers » comme un néo-esclavagisme que le Droit international a rangé dans le tiroir des « crimes contre l'humanité ». S'autoriser la « chasse à l'homme », c'est entrer dans l'inhumanité, adopter une mentalité et un comportement qui déshumanisent non seulement sa proie, l'étranger, le pauvre, mais également tous ceux qui se trouvent impliqués dans ce mal banalisé : policiers, préfets, consuls, maires, fonctionnaires, mais aussi ceux qui ne sont pas d'accord mais se taisent, ceux qui relativisent, ceux qui s'y habituent, ceux qui ne s'intéressent qu'à leur propre sort.*

*Le lien relevé par l'auteur avec les modèles politiques dictatoriaux est éclairant sur la nature de cette pratique, même si l'on sait faire du totalitarisme soft et apparemment indolore. Il en est de même concernant le lien avec la soif de pouvoir et de richesse, la surveillance généralisée, la normalisation des comportements, la banalisation du mensonge public, l'exigence de la soumission, l'instrumentalisation de l'armée ou de la police, la hiérarchisation de l'humanité et la déshumanisation de ceux que l'on pourchasse.*

*Entre les diverses « chasses à l'homme » qui ont ponctué notre histoire commune jusqu'à la chasse actuelle aux sans-papiers, il y a une différence de niveaux, mais pas de nature. Il n'y a pas de barème dans l'inhumanité ; l'inhumanité est Une, comme l'humanité est Une.*

Jean-Pierre Cavalié

## 1- La chasse aux bœufs bipèdes

Toute domination présuppose une sorte de chasse à l'homme. Pour les Grecs, elle était liée à l'institution de l'esclavage dont la Cité dépendait pour sa vie matérielle. Les batailles et raids militaires comptaient parmi les principales sources d'approvisionnement en main d'œuvre servile. La guerre apparaît comme une forme de chasse légitime ; pour Aristote, elle est un art naturel d'acquisition. La chasse à l'homme comme technique est non productive, car elle obtient son objet par prélèvement à l'extérieur. Elle ne figure cependant pas parmi les arts politiques à part entière.

Le premier problème est sa justification. Le personnage principal est « l'andrapodiste » qui s'empare des citoyens pour les vendre comme esclaves. Platon lui-même fut réduit en esclavage. Socrate préférera rester esclave des lois plutôt que des hommes.

Aux esclaves, on nie leur humanité et en même temps on la leur concède ; ils sont considérés comme des humanoïdes. On leur refuse, non l'appartenance à l'espèce humaine, mais la même forme d'humanité que les maîtres, car on pense qu'il y a plusieurs catégories d'humains. Selon Aristote, sont esclaves par nature ceux qui « sont aussi éloignés des autres hommes qu'un corps l'est d'une âme et une bête sauvage d'un homme ». La thèse est : sont « esclaves par nature » les hommes dont le corps domine leur âme<sup>2</sup>. La guerre, la chasse violente, se justifient donc contre les « esclaves par nature » et qui refusent de l'être. Ex : A Sparte, au cours de leur apprentissage, les jeunes guerriers étaient envoyés à la campagne pour une chasse meurtrière aux paysans.

<sup>1</sup> Il a été officiellement aboli le 27 avril 1848.

<sup>2</sup> Pour Aristote, les matérialistes modernes sont donc « esclaves par nature »... commentaire personnel.

## 2- Nemrod ou la souveraineté cynégétique

Dans le livre de la Genèse, après le déluge<sup>3</sup>, Dieu ordonne aux humains de partir et peupler la terre. Nemrod désobéit et regroupe par la force son peuple, il le rapte pour devenir roi<sup>4</sup>.

Michel Foucault en tire une typologie du pouvoir, opposant pouvoir pastoral et pouvoir cynégétique<sup>5</sup>. En effet, à cette figure du souverain chasseur, violent et qui se glorifie lui-même, emporté par sa passion de dominer, succède celle d'Abraham, le pasteur, paisible et vertueux, humble, et qui ne tire gloire que de son obéissance à Dieu et de son dévouement à son peuple. Nemrod prend ses sujets par la force, le second les aime et les connaît par leur nom, et les conduit vers les bons pâturages.

Le premier principe du pouvoir pastoral est la transcendance ; Dieu est le pasteur suprême et il confie le troupeau à des pasteurs subordonnés. Nemrod est le contraire, il ne reçoit pas son peuple de la main de Dieu, mais il se le capture ; il est le premier pouvoir sur la terre ; son autorité est immanente et non transcendante. Pour Foucault, le pouvoir pastoral a trois autres caractéristiques : il s'exerce sur un groupe en mouvement, il est bienfaisant, et il reconnaît individuellement ses sujets.

Le pouvoir cynégétique cherche à enfermer et retenir prisonnières ses proies, lui seul à droit à la mobilité. Il est surtout un pouvoir territorial, fondateur de villes comme Babel ; il est un pouvoir urbain qui annexe et prélève à l'extérieur pour accumuler en dedans, il est impérialiste. Il est dans une logique d'annexion et accumulation sans limites ; c'est l'image de Babel et son amoncellement vertical qui veut toucher le ciel. Les hommes capturés sont employés à construire la ville qui les enferme. Le pouvoir cynégétique est tendu par deux vecteurs : la centralisation par l'annexion et la verticalisation par l'accumulation.

Nemrod est aussi le symbole du pouvoir fiscal : quand il capture, il impose et soumet à l'impôt ; alors que le pasteur se préoccupe de la santé de son troupeau. Peu importe s'il y a des morts, il ira chercher d'autres proies ailleurs. Il est dans une logique sacrificielle. En opposition, on voit que dans les Évangiles, les fidèles sont appelés, non à chasser, mais à pêcher, c'est-à-dire gagner par la persuasion, car normalement l'Eglise n'a qu'un pouvoir spirituel.

Enfin, le pouvoir cynégétique procède par division pour dominer, il isole et sépare pour mieux capturer, alors que le pouvoir pastoral est individualisant et bienveillant.

## 3- Brebis galeuses et hommes loups

Le modèle pastoral a normalement un impératif de soin et de protection, il est un pouvoir protecteur et non prédateur. Or, l'Eglise chrétienne organisa des chasses « pastorales » au nom de la protection du troupeau : il fallait sacrifier certaines brebis pour sauver les autres. Nous ne sommes pas ici dans une logique de prédation comme avec Nemrod, mais d'ablation salutaire ou d'exclusion (qui se veut) bienfaisante. Les images sont toujours sanitaires avec les métaphores de la maladies, l'infection ou l'épidémie. On chasse la brebis galeuse.

Il faut donc déployer des stratégies de repérage et d'élimination ; ce sera l'Inquisition, la chasse aux sorcières, les bûchers, les excommunications, avec tout un appareil de surveillance, de contrôle et d'identification des sujets. L'excommunié n'est pas seulement chassé, exclu, on lui retire toute protection et tout le monde peut et même doit le chasser. « Saint Thomas » fera un parallèle avec les faux-monnayeurs que le prince a le droit d'exécuter, et les hérétiques qui contrefont le dogme et menacent l'autorité ecclésiastique dans son monopole de « production de la vérité » ; c'est pourquoi, selon lui, ils méritent la mort.

A la différence des chasses d'acquisition extérieures, les chasses pastorales visent l'élimination intérieure. La chasse d'exclusion, d'excommunication, de purge, n'est pas propre au pouvoir religieux, elle est aussi pratiquée par des partis, des Etats, des organisations.

Dans les anciens droits nordiques et germaniques, les bannis étaient mis « hors la loi », expulsés de l'ordre légal, et sujets de battues populaires. Le hors la loi est aussi appelé loup, la bête féroce qui menace le troupeau, ce qui donnera lieu au mythe du loup-garou. Le mot « hors la loi » n'entra réellement dans le langage juridique qu'au 12<sup>e</sup> siècle sous l'influence du pastoralisme chrétien.

<sup>3</sup> Livre de la Genèse, chapitres 6 à 9 ; Thora juive ou Ancien Testament de la Bible.

<sup>4</sup> C'est le 8<sup>e</sup> des « 10 commandements » dans le livre de l'Exode 3,1-17 ; en hébreu, « tu ne voleras pas » est marqué « Tu ne rapteras pas ».

<sup>5</sup> Cynégétique : qui a rapport à la chasse (et aux chiens, d'où le terme).

La victime est exclue de la communauté, de la légalité, et de la sécurité :

- De la communauté : il est mis au ban ; tout rapport avec elle est interdit ; toute hospitalité ou solidarité sont un délit, même s'il s'agit d'un proche. Sa femme est déclarée veuve et ses enfants orphelins.
- De la légalité : il est illégalisé, le droit de tous ne s'applique pas.
- De la sécurité : Il n'a plus la protection du souverain ; le tuer n'est pas un crime ; il n'aura pas de sépulture ; il devient un mort-vivant.

Parfois les proscrits se regroupent en bandes dans les forêts ; de bannis, ils deviennent bandits. Il y a alors des primes d'abattage qui sont offertes. Mais tout ceci est dangereux pour le souverain, car en autorisant quiconque à tuer, il délègue ses prérogatives au peuple.

Ainsi, à l'aube de la modernité, le pouvoir cynégétique présentait trois types de chasse : la chasse d'acquisition du maître d'esclaves, la chasse de capture de la souveraineté tyrannique, et la chasse pastorale d'exclusion

#### **4- La chasse aux Indiens**

La chasse aux Indiens fut une activité économique de grande envergure, mais aussi un passe-temps comme la chasse à cours. Les Indiens ont subi les chasses de capture, mais aussi les chasses d'abattage dont le but était leur éradication pour la conquête du territoire. Ce fut une politique d'une extrême violence ; jamais la chasse à l'homme n'avait connu une telle ampleur, à l'échelle de tout un continent.

Comment les a-t-on justifiées ? On a forgé dès le 16<sup>e</sup> siècle le concept de « guerre juste » fondée sur la « nature » des Indiens ; pour justifier la guerre contre un peuple qui ne vous a rien fait, on s'attaque à ce qu'il est. L'humaniste espagnol Juan Ginés de Sepulveda reprend ainsi la théorie d'Aristote des « esclaves par nature » et de la chasse comme branche de l'art de la guerre. S'appuyant sur la pratique indienne des sacrifices humains, ils les qualifie de barbares et inhumains, et considère ainsi qu'il est normal de les soumettre à des nations plus cultivées. C'est la soumission ou la mort. Alors que la théorie aristotélicienne se fondait sur une conception différentialiste et fixiste de l'inégalité, l'humanisme chrétien professait l'unité du genre humain et de l'égalité universelle, mais il défendait l'assujettissement d'humains de moindre humanité -non par nature, mais par culture- pour les humaniser et les civiliser. C'était l'argument de leur inhumanité « morale » (à cause des sacrifices humains) ; Sepulveda qualifiait les Indiens « d'hommes diminués ». Le paradoxe est que cela amenait à les traiter moins bien que des bêtes et à pratiquer le génocide. La conquête devenait l'instrument de la civilisation.

On leur faisait subir en fait les trois pouvoirs antérieurs : du maître d'esclaves, du souverain tyrannique, et du pasteur colonial. Pour théoriser, il fallait les agréger en un seul bloc cohérent : le pouvoir colonial, énoncé par Bacon en 1622 dans son « dialogue sur la guerre sacrée ». Tout y commence, une fois de plus, par Aristote : certains sont nés pour commander et d'autres pour obéir. Cela débouche sur une théorie juridico-théologique liant l'idée de l'Homme image de Dieu et celle de la domination sur toute la terre : Il suffit que des hommes s'écartent, par leur comportement, de cette idée de l'Homme image de Dieu assimilée à la « raison naturelle », pour qu'ils perdent tout pouvoir et doivent être soumis. Les peuples « dominables » sont ceux dont le mode de vie divergent de cette représentation ; ils sont alors mis au ban des nations. Chez Sepulveda, l'Indien est « l'esclave par nature » dont parlait Aristote. Maintenant, « l'esclave par nature » est celui qui s'écarte de la « nature humaine », « image de Dieu ».

Le concept de proie s'étendait maintenant des hommes aux peuples, aux nations contre nature, bannies de l'humanité, pas parce qu'elles seraient inférieure par nature que naturellement hors-le-loi. L'impérialisme offrait le pouvoir de massacrer en toute bonne conscience. Toutefois, il faut noter qu'il y aura, au nom du même principe humaniste, des opposants tels Bartolomé de Las Casas pour qui l'humanité est inconditionnelle et associée à la pratique de la charité : il ne suffit pas d'être humain, il faut agir humainement. Est inhumain celui qui exclut d'autres hommes de l'humanité. Au même moment dans le vieux continent, d'autres chasses commençaient et avaient les mêmes motivations.

## 5- La chasse aux peaux noires

En 1440, le Portugais Antoine Gonzalez fut envoyé sur les côtes de Guinée pour revenir avec des peaux de loups marins. Il se lança en fait dans la chasse aux Nègres qui prit la même ampleur que la chasse aux Indiens dans le but de mettre en place le commerce triangulaire. Aux rapt sporadiques, suivit un système organisé avec la collaboration de pouvoirs africains qui donna lieu à des accords de partenariat commerciaux codifiés. Cela donna lieu à un climat et un état de guerre permanents. A la pratique de la chasse, s'ajouta la servitude pénale pour endettement. Très vite, les Européens n'eurent plus à pratiquer la chasse eux-mêmes et délèguèrent le travail ; il n'était alors plus nécessaire de justifier la chasse, puisque les Africains eux-mêmes s'en chargeaient et en portaient la responsabilité et la culpabilité. Cette chasse apparaissait comme une sorte de tradition locale dont les Européens ne faisaient que profiter.

Pour la justifier, on brandit « l'infériorité de la race nègre » qui donna lieu à la pratique interne de l'esclavage. Nous sommes toujours dans le sillage d'Aristote, mais désormais, la science va fournir des arguments racistes. Elle affirme que l'infériorité se repère à la couleur de la peau. La théorie des races apporte les bases pseudo-scientifiques à l'ancienne catégorie des esclaves par nature ; elle « zoologise » les rapports humains.

Un autre argument consista à blâmer la victime : c'est de sa faute, elle l'a cherché ; elle n'a pas été agressée, mais elle s'est faite agresser ; elle le méritait « quelque part ». C'est d'ailleurs ce que soutenait Voltaire : « *est esclave par nature celui qui se fait de l'argent de sa propre servitude* »<sup>6</sup>, mais il ajoutait que « *celui qui en profite n'en est pas moins coupable* ».

On se trouvait face au « dilemme de la victime » : soit on reconnaissait les Africains comme êtres responsables et donc y compris de leur servitude ; soit on les définissait comme simples victimes et par là, on leur niait toute responsabilité et donc humanité. Ce type de raisonnement est une impasse intellectuelle et politique. Pour en sortir, il faut soutenir qu'ils ont une responsabilité dans leur libération, mais que cela n'empêche pas qu'ils ne soient pas responsables de leur domination.

En pensant à la révolution haïtienne, Voltaire refusa l'option de la libération immédiate des esclaves au nom de la violence politique que cela entraînerait. Il préférait une abolition graduelle de l'esclavage sous la houlette des colons<sup>7</sup>.

On retrouve ce problème chez Hegel et sa dialectique du maître et de l'esclave : ce dernier, dit-il, l'est parce qu'il a préféré la vie dans la servitude à la mort pour défendre sa liberté<sup>8</sup> ; d'où sa fameuse idée : on ne naît pas libre, on le devient. La contradiction est que Hegel reproche aux esclaves de n'avoir pas choisi la mort pour la liberté, mais leur refuse le choix d'en sortir par la violence et donc la possibilité de la mort. Il est dans un postulat raciste : si les « Nègres » meurent en combattant, ce n'est pas parce qu'ils bravent la mort, mais en raison du « peu de prix qu'ils attachent à la vie »<sup>9</sup>. Par un renversement extraordinaire, les Africains ne meurent pas à cause du mépris esclavagiste européen, mais parce qu'eux-mêmes méprisent leur vie. Cela sert surtout à nier la réalité des résistances des esclaves.

## 6- La dialectique du chasseur et du chassé

Le chasseur a toujours une suprématie matérielle ; la proie n'a d'autre choix que la fuite. La chasse crée, pour la victime, un rapport au monde structuré par une inquiétude permanente. Cette vie aux aguets animalise la proie et l'isole ; chacun pense à sa peau. Cela génère un sentiment d'impuissance absolue qui est la contrepartie de la puissance absolue du chasseur. La seule liberté qui reste est la liberté dans la mort, figure abstraite de la libération. Ce « choix » fait partie du dispositif de domination. Le problème des résistances esclaves est de sortir de ce non-choix ; il s'agissait de réconcilier la lutte pour la liberté et celle pour la vie. Mais en faisant de la vie en esclavage une non-vie, les maîtres prenaient le risque que leurs esclaves n'aient plus rien à perdre ; ils les poussaient vers la radicalité.

Mais, face à cette alternative piégée -« la soumission ou la mort »-, apparut une autre alternative : la fuite

6 « Essai sur les mœurs et l'esprit des nations ».

7 « Leçons sur la philosophie de l'histoire ».

8 « A ceux qui demeurent esclaves n'est faite aucune injustice absolue, car celui qui ne possède pas le courage de risquer sa vie pour la conquête de sa liberté, celui-là mérite d'être esclave » Encyclopédie des sciences philosophiques, tome III.

9 Leçons sur la philosophie de l'histoire.

ailleurs. Avec elle, apparut alors les chasseurs, les rancheros attachés à l'habitation, véritable corporation paramilitaire. Un système de mise à prix fonctionnait pour les fugitifs que l'on pouvait tuer impunément, car ils n'étaient que des biens. Un procédé consistait à confier la traque à d'anciens esclaves auxquels on accordait une sorte de promotion interne au système. L'intérêt est qu'ils se chassaient eux-mêmes, ce qui les divisait. Par ailleurs, le poursuivant pouvait facilement se mettre dans la peau du fugitif pour mieux le piéger, car il faut une certaine empathie avec la proie pour l'attraper.

Dans le schéma classique, la relation est duelle, poursuivant – poursuivi ; mais là, les chiens vont jouer un grand rôle, comme un troisième élément incontournable. Le maître n'avait plus à risquer sa vie. La chasse aux fugitifs devint un sport aristocratique, comme la chasse à courre, car elle n'était plus une lutte à mort, mais une mise à mort. Aimé Césaire développa l'idée que si la proie est animalisée, le chasseur l'est tout autant.

Comment la proie peut-elle redevenir sujet ? C'est la question qu'aborde Sartre dans « la Critique de la raison dialectique ». Pour pouvoir anticiper les réactions de ses poursuivants, l'homme traqué doit apprendre à lire ses propres actions dans les yeux de ses ennemis. Cette intériorisation du regard de l'autre développe chez lui la prudence, et le raisonnement. Il va apprendre à brouiller les pistes, car la fuite est un art de la maîtrise des traces. Ce faisant, la proie échappe à l'objectivation et acquiert les capacités mentales d'un chasseur. C'est un retournement capital. Les quilombos où se regroupaient les « marrons »<sup>10</sup> se mettaient parfois à fonctionner comme les bases arrière d'une guérilla. Cela déclencha aux Antilles l'intervention de l'armée. Mais cette guerre civile fut traitée comme une opération de chasse à l'homme grâce à l'intervention des chiens de chasse, de guerre.

Le problème, pour les esclaves, était de ne pas simplement inverser les rapports de chasse, mais de sortir de la chasse elle-même. L'enjeu est de sortir la démarche politique de la vengeance ; la violence politique ne doit pas viser les individus, mais les positions qui les font être ce qu'ils sont. Il ne s'agit pas d'inverser les rapports de prédation, mais de les abolir, ce qui pose la question du rapport à l'État.

## 7- La chasse aux pauvres

L'acte fondateur des chasses et des rafles de la Police moderne, est l'immense chasse aux pauvres, aux oisifs et aux vagabonds du 17<sup>e</sup> en Europe. Cela commence avec les Poor Laws en Angleterre, puis en France en 1656 avec la création de l'Hôpital général qui sert à « *enfermer et nourrir les pauvres* ». Le roi décide de régler le problème de la pauvreté par l'enfermement massif des pauvres. Il devient interdit de mendier dans la ville sous peine de fouet, puis de galère pour les hommes et de bannissement pour les femmes. Des agents sont envoyés pour les repérer et les attraper. En 1572 à Nevers, des pauvres étrangers sont chassés. Dans certaines villes, des gardes sont en faction aux portes pour y interdire l'entrée aux pauvres. C'est le contrôle au faciès. Même devant certaines églises on trouve des chasse-pauvres.

Auparavant, on se contentait de chasser les pauvres de là où ils se trouvaient ; maintenant, on les capture pour les enfermer dans l'Hôpital. Selon Michel Foucault, c'est la première fois que les pauvres sont ainsi pris en charge, mais au dépens de leur liberté. La conception de la Police comme instrument de capture et d'enfermement date de cet époque. En fait les deux formes coexistent : on enferme les pauvres nationaux, et on expulse les pauvres étrangers. Les indésirables parmi les indésirables sont les Bohémiens qu'on appelle aussi les Egyptiens. Ils sont chassés et traqués ; les femmes sont rasées, puis fouettées et expulsées du Royaume ; les hommes sont envoyés aux galères à perpétuité.

La pratique de chasse aux pauvres se poursuivra jusqu'à 18<sup>e</sup> siècle. A la fin du siècle des Lumières, la pratique s'est institutionnalisée dans toute l'Europe accompagnée d'une multiplication du nombre de policiers. Mais il y a de nombreux actes de résistance de la part de gens qui les cachent chez eux et continuent à donner l'aumône malgré les interdictions royales. Il y a même parfois des révoltes populaires, lorsque la police veut en arrêter. C'est ainsi qu'on compta en 1659 dans Paris, au lendemain de la création de l'Hôpital général, jusqu'à 8 séditions avec armes contre les archers de l'hôpital. Dans nombre de cas, les chasse-gueux, mal payés, finirent par s'entendre avec les pauvres contre un peu d'argent.

Le but de l'enfermement n'était pas d'éradiquer la pauvreté, mais de rendre invisibles les pauvres et la pauvreté comme phénomène social, mais cela ne marcha pas. Une fois les pauvres enfermés, on pouvait les astreindre au

---

<sup>10</sup> Marron : esclave en fuite.

travail obligatoire. En Angleterre, les Poor Laws firent de la charité un devoir légal, imposant en contre partie le travail forcé sous peine de châtement. Assister et punir était la consigne ; c'est la préfiguration de l'assistance sociale. La paresse et l'inaptitude sont classés comme des délits et punis comme tels, mais uniquement pour le pauvre, pas pour le riche. Ce qui se jouait alors, c'était la formation physique et mentale du salariat ; cette opération de chasse aux pauvres signait la naissance du prolétariat moderne. Le pouvoir de la Police « moderne » émerge comme un instrument de classe, pour la mise au travail forcé des dépossédés, par la contrainte pour le marché du travail salarié.

Mais une autre idée apparaît encore ; c'est le lien entre pauvreté et délinquance : c'est parce qu'ils sont potentiellement criminels, parce que la pauvreté est criminogène, qu'il faut chasser les pauvres qui deviennent ainsi une catégorie sociale dangereuse.

## 8- Les chasses policières

En 1907, est organisé à Rouen un concours international de chiens policiers qui servent maintenant dans les battues contre les vagabonds. Le 19<sup>e</sup> siècle avait déjà dressé le portrait du policier comme chasseur d'hommes, maintenant, on passe à la chasse scientifique par une police qui a monopolisé le pouvoir de traque légitime, censée demeurer dans le cadre de la loi. C'est un leurre parfait, car ce n'est pas le respect de la loi qui anime le policier dans ce cas, mais le plaisir de la traque. Par ailleurs, la proximité avec les « voyous » crée une sorte de jeu de miroir, car la police dépend des délinquants en tant qu'indics. Le leitmotiv des réformes, au cours du 18<sup>e</sup> siècle, sera de rendre les indics et espions superflus grâce à la police « scientifique ». La contradiction est que l'on arrête pour mettre en prison, alors qu'elle est une vaste fabrique de la délinquance. Enfermer les pauvres ne supprime pas la délinquance, elle l'intensifie.

Fin 19<sup>e</sup> siècle, (re)naît une nouvelle catégorie : celle « l'ennemi public numéro 1 ». Elle a cependant des origines anciennes. Avant de faire partie du droit de la guerre, la notion d'ennemi s'appliquait, en contexte romain, aux séditieux et criminels de lèse-majesté, à tous ceux qui menaçaient le pouvoir souverain ou le corps du prince. Lorsqu'on était déclaré « ennemi public » par le Sénat, quiconque pouvait vous tuer.

L'autre figure de l'ennemi intérieur sera la révolte ouvrière. Dans ce cas, l'armée prend le relai de la police. On appliquera les mêmes méthodes contre les pauvres, qu'à l'encontre des indigènes dans les colonies ; il suffit de se souvenir de la chasse aux communards pendant la « semaine sanglante<sup>11</sup> ».

## 9- La meute de chasse et le lynchage

Pour qu'il y ait meute, il faut que l'on s'ameute. Avant de désigner une bande de chiens, le mot s'applique à un soulèvement, une sédition, une insurrection humaine ; la meute est un être collectif. La proie tombe sous les coups de tous ; tous l'auront tué, mais aucun n'en aura été l'assassin. La meute est faite pour le meurtre.

Le lynchage, beaucoup pratiqué aux Etats-Unis, est un rappel à l'ordre pour les groupes des dominés, et surtout les Noirs : « *Par le lynchage, les nègres sont maintenus à leur place... dans un grand réservoir de force de travail facilement exploitable...* » Olivier C. Cox.

## 10- La chasse aux étrangers

Le 16 août 1893 à Aigues-Mortes, une bagarre dégénère en chasse aux Italiens qui fera des dizaines de milliers de morts et de blessés. Dans ce genre d'émeutes populaires, on tue pour mettre dehors ; c'est l'expulsion qui est visée. Le leitmotiv des lynchages était « *le nègre doit rester à sa place* », celui des chasses xénophobes est : « *Les étrangers dehors* » ; les premières sont racistes, les secondes xénophobes. Dans les premières, on vise le maintien d'une main d'œuvre exploitable, dans les secondes, les émeutiers mettent en cause une concurrence sur le marché du travail. On n'est plus dans le cas des dominants contre les dominés, mais de lutte entre dominés.

C'est aussi en 1893 que Maurice Barrès, père du « socialisme national », publie sa brochure « Contre les étrangers, étude pour la protection des ouvriers français ». Protection devient alors le nouveau maître-mot. Dans

---

<sup>11</sup> Dernière semaine de mai 1871.

les années 1880, il y aura plusieurs flambées de violences xénophobes de la part d'ouvriers. Maurice Barrès exprime la revendication d'étendre la logique protectionniste déjà appliquée aux marchandises, aux travailleurs, « *pour protéger le producteur national, patron et ouvrier ; et cela nous amène à des mesures pour favoriser l'ouvrier français contre l'ouvrier étranger travaillant en France*<sup>12</sup> ». Traiter les hommes comme les choses est une idée qui avait déjà été évoquée au milieu des années 1840 par l'économiste Frédéric Bastiat. Il pointait la « contradiction » ouvrière qui voulait le protectionnisme pour les marchandises, mais pas pour la main d'œuvre. C'était vicieux, car il cherchait en fait à justifier le protectionnisme des marchandises par des mesures présentées comme socialisantes, de protection des ouvriers français. Le piège était de poser l'équivalence marchandises = ouvriers.

La Droite saisit tout de suite l'argument idéologique en exigeant, dès la fin des années 1840, l'expulsion de la main d'œuvre étrangère au nom de la protection des ouvriers français. La Droite s'y retrouvait pour justifier le libre-échange, et l'extrême Droite pour recruter des militants. Le débat était piégé, car l'objet de la protection était le national et la menace l'étranger et non plus l'ouvrier contre le patron. Pourtant la revendication de protection sociale portée par le mouvement ouvrier avait bien pointé la menace : l'exploitation capitaliste ; mais cette nouvelle idéologie détournait habilement les choses. Barrès signa d'ailleurs clairement l'alliance ouvrier – patron sous le titre de « Français », unis contre l'étranger. Le nouveau drapeau de « l'identité nationale » était brandi contre la conscience de classe. La xénophobie politique et même d'Etat a ceci pour fonction : désunir et détourner l'hostilité. C'est pour cela que les réfutations contre le racisme sont impuissantes à contrecarrer la xénophobie comme régime politique d'exclusion. Le débat doit porter sur : Quel doit être le sujet et l'objet de la protection ?

A l'époque, certains ont essayé de lui opposer l'argument de la fraternité ouvrière, issue du cosmopolitisme des Lumières et du discours révolutionnaire, mais l'argument était mince. En 1848, entre deux révolutions, des chasses à l'étranger eurent lieu à Paris. A la même époque, Marx publiait à Londres son « Manifeste du parti communiste ». Des travailleurs immigrés en reprendront vite une idée centrale : la lutte des classes contre chasses xénophobes.

## 11- Les chasses aux Juifs

En 1320, les Pastoureaux lancent une seconde croisade dans le Languedoc contre les Juifs, les obligeant à se faire baptiser sinon mourir. On va les pourchasser dans les ghettos. Ce sera la même chose en 1614 à Francfort, notamment. Hannah Arendt a mis en garde contre l'idée d'antisémitisme éternel, car cela revenait à absoudre les auteurs. C'est la même chose pour la théorie du bouc émissaire, théorie d'une violence exutoire se choisissant ses victimes sur un mode arbitraire ; ça aurait pu être n'importe qui. Arendt insiste au contraire sur l'historicité de ces phénomènes dont l'explication est à chercher dans la fonction sociale des Juifs et la formation puis la crise des Etats-nations.

On peut voir trois mutations dans l'histoire de la chasse aux Juifs : de chasses émeutières, elles deviennent étatiques ; de religieuses, elles deviennent racistes ; de meurtrières, elles deviennent génocidaires. Les trois sont liées.

Le premier modèle est celui de la chasse – croisade. C'est un anti-Judaïsme chrétien contre le « peuple déicide » ; le mot d'ordre est « la conversion ou la mort ». La chasse est un moyen de conversion, une chasse prosélyte pour contraindre d'entrer ; la ligne de démarcation en est la foi ; le but en est l'assimilation ou l'élimination, ce qui à certains égards est la même chose.

Les émeutes anti-juives du Moyen-Age se passent dans le cadre d'une révolte contre le pouvoir monarchique. Il faut dire que les Juifs avaient été contraints d'occuper une fonction socialement nécessaire et religieusement interdite : le crédit et l'usure. Placés sous la protection de l'État, ils avaient cependant une seconde fonction : identifiés comme rouages subalternes de la fiscalité royale, ils offraient des cibles commodes pour les révoltes anti-fiscales. Ils avaient donc une fonction de dérivation sociale.

Les chasses modernes contre eux conservent le vocabulaire anti-religieux, mais le mot d'ordre est devenu « l'expulsion ou la mort ». Les émeutiers sont des commerçants qui veulent garder pour eux le commerce en gros et au détail des produits anglais et français. Cf les émeutes du « Hepp Hepp » en Allemagne en 1819. L'antisémitisme moderne est avant tout une idéologie petite-bourgeoise qui, sur fond de crise économique, distingue le bon capital industriel du mauvais capital financier ; le bon capital est national, le mauvais capital est

12 « Scène et doctrine du nationalisme » tome II Maurice Barrès.

étranger. Les Juifs sont vus comme l'incarnation du mauvais. En fait, l'anti-judaïsme le plus radical triomphe au moment où ceux-ci sont en voie avancée d'assimilation économique et sociale, c'est-à-dire au moment où ils ne jouent plus leur ancien rôle de dérivation. Stratégiquement, les groupes dominants cherchent à remplacer la lutte des classes par la lutte des races.

Dans « La France juive », Drumont dénonce la conquête par les Juifs de toutes les bonnes positions dans la société ; il a un chapitre intitulé « Les chasses juives, la revanche du cerf » ; reconquérir la puissance, c'est se réapproprier le privilège viril de la chasse. Le poète Céline aussi voit les Juifs comme nouveaux envahisseurs sur fond de guerre des races. Ce qui change dans ce cas, c'est qu'à la différence de l'appartenance religieuse, l'appartenance raciale ne peut s'abjurer, elle est substantielle à la personne et ne peut donc se traduire que par la mort. La violence de l'État raciste ne relève pas de la guerre, sa rationalité est celle de la chasse, de la prédation ; le racisme d'Etat réduit le droit politique à une définition zoologique du droit naturel ; il permet de naturaliser le droit de tuer.

## 12- La chasse aux hommes illégaux

Hannah Arendt posera la question des apatrides qui vivent une « *expulsion moderne hors de l'humanité* », plus radicale que la proscription dans l'Antiquité et au Moyen-Age qui mettaient le proscrit à la merci de n'importe qui<sup>13</sup>. L'exclusion légale des apatrides n'est pas la punition d'un crime, mais un état lié au statut politique des individus. Dans un contexte d'États-nations, cela revient à les expulser de l'humanité entière. Le problème est que les droits de l'humain ont été identifiés ou trop pensés dans le contexte des droits des nationaux.

La proscription moderne, elle, est plus méthodique et bureaucratique que l'ancienne, ses procédés sont administratifs et ses instruments de papiers. On a découvert que la discrimination était une arme sociale puissante et que l'on pouvait tuer sans effusion de sang. Être illégal, c'est ne pas avoir de papier ; l'identité de papier est devenue le mode d'existence essentiel du sujet juridique. Le sans-papier entre dans les 4 caractéristiques précédentes : criminalisation de l'existence, inflation du contrôle policier, exclusion des droits humains et mort de papier.

Depuis le début des années 1970, nous assistons à un processus d'illégalisation des migrants par les Etats. C'est une rupture de l'ancien principe de souveraineté territoriale voulant que tout ce qui est *sur* le territoire soit *du* territoire. On retrouve une caractéristique de l'état de proscrit : l'interdiction de porter assistance ; on crée le délit de solidarité. Outre la criminalisation de la solidarité privée, l'exclusion légale s'étend aussi aux prestations de l'État social ; cf les restrictions actuelles de l'Aide Médicale d'Etat. La restriction nationaliste du concept de protection a constitué, depuis le milieu du 19<sup>e</sup> siècle, la base programmatique de la xénophobie politique.

Cette exclusion légale correspond à un « processus actif d'inclusion par l'illégalisation », car elle permet l'intégration salariale des migrants dans des formes d'exploitation intensive. Plusieurs années d'illégalité servent en fait d'apprentissage disciplinaire dans la subordination de leur travail ; il y a docilisation par exploitation et inquiétude permanente. On ne les expose plus aux bêtes de la forêt, mais à la prédation du marché du travail. La chasse à l'homme est une technique de gouvernement par l'inquiétude, la peur, sur fond de vie déportable et d'existence traquée. Il faut désormais faire du chiffre. Quelles en sont les armes ?

Le contrôle d'identité, le fichage (cf Eurodac). Longtemps l'État a marqué au fer rouge ; la marque est devenu le corps lui-même et ce sont les migrants eux-mêmes qui le mutilent en le brûlant pour en effacer les traces. Il y a aussi les techniques de l'affût qui consistent à se placer au bon endroit et attendre sa proie (Resto du cœur, Préfecture, écoles, etc...). Lorsqu'un ratissage ou une descente collective se conclut par une arrestation collective, c'est une rafle. Ce terme désigne une technique policière précise, c'est-à-dire selon une définition connue depuis au moins 1829 « *des arrestations massives opérées à l'improviste par la police dans un lieu suspect* »<sup>14</sup>. Les rafles peuvent s'articuler à des rondes-battues consistant, dans un périmètre bouclé au préalable, à contrôler et interpeller ceux qui s'y trouvent enfermés. A Calais, on a opéré une battue. Il y a aussi l'arrestation à domicile et la chasse au piège, notamment en Préfecture.

Résumé : Jean-Pierre Cavalié – Janvier 2011

---

13 Ainsi, chacun est appelé à devenir policier.

14 Emmanuel Blanchard , Plein Droit, juillet 2009.